

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

5, rue Fernand Holweck - Cession d'une parcelle de terrain à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 12 juillet dernier, la Ville a exercé son droit de priorité pour acquérir sur l'Etat, une parcelle de terrain située 5, rue Fernand Holweck, d'une superficie de 10 089 m², moyennant le prix de 454 000 €, soit 45 € le m².

Ce terrain est classé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en secteur UZb qui peut accueillir notamment des activités liées à la formation, à la recherche ou à la santé.

Il est proposé de rétrocéder cette parcelle à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise afin de permettre la réalisation d'une future opération d'aménagement, moyennant la somme de 454 000 €, équivalente au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

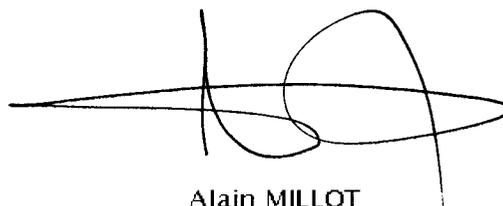
1° décider la cession par la Ville, à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - 40, avenue du Drapeau - 21000 Dijon, d'une parcelle de terrain cadastrée section CM n° 80, d'une superficie de 10 089 m², moyennant le prix de 454 000 € ;

2° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Mme le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

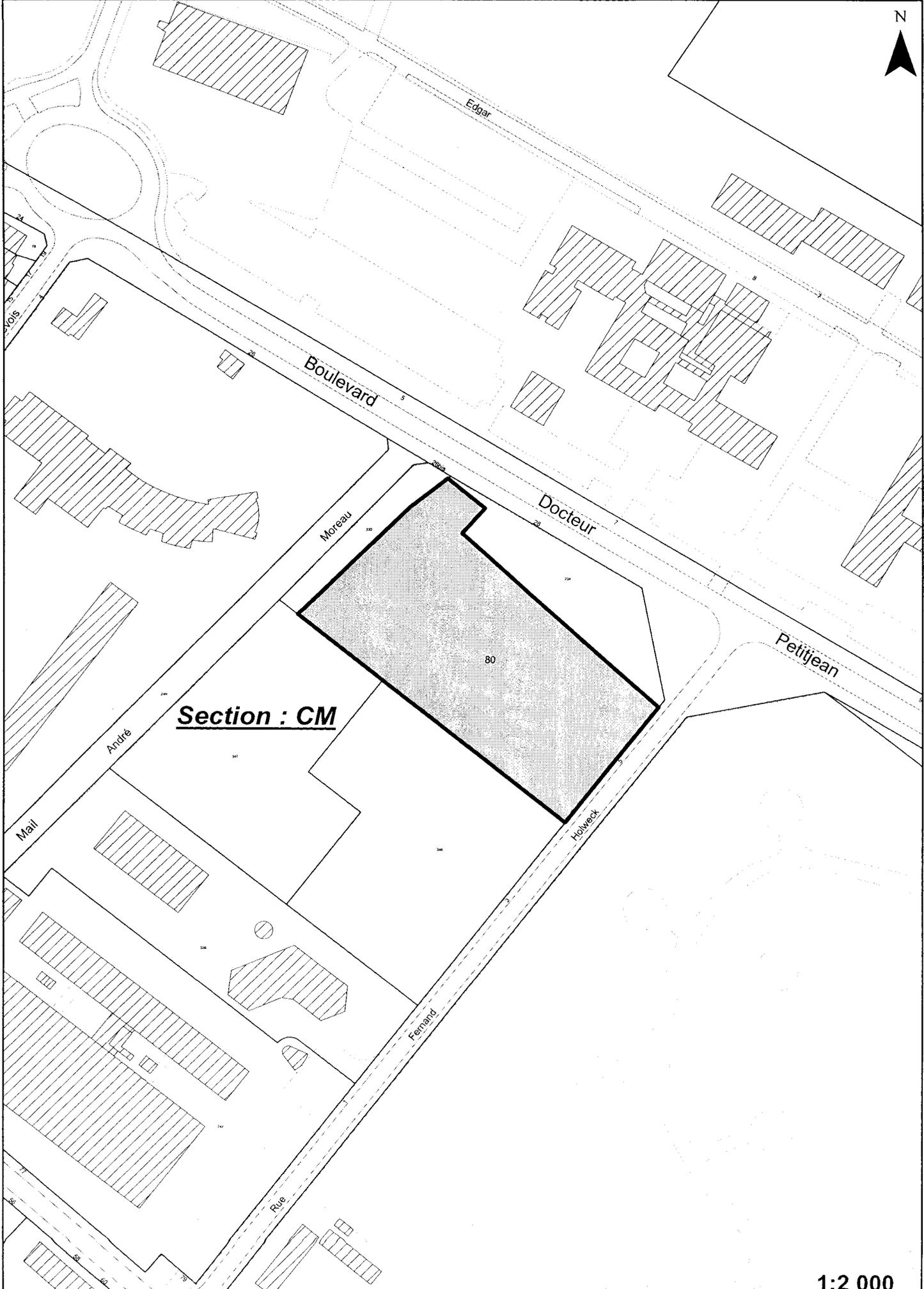
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alain MILLOT

PUBLIE LE 21/04/07



Section : CM

